



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

### **Délibération n° 61 - La mise en place d'un Plan de Sobriété Energétique**

Le vingt octobre 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze octobre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme PAYET a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU

M. SINENBERG a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : La mise en place d'un Plan de Sobriété Energétique**

**EXPOSÉ**

Les tensions internationales ainsi que l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français imposent actuellement un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique. Ainsi, l'Etat a appelé à participer à l'effort de réduction des consommations d'énergie de 10 % d'ici 2024.

Depuis plusieurs années, la Ville est déjà inscrite dans une démarche de maîtrise énergétique qui permet d'enregistrer des consommations en-dessous des moyennes nationales.

En effet, dès 2011 la Ville de Châteaubriant a réalisé un réseau de chaleur urbain raccordé à la chaufferie biomasse, puis en 2017 une centrale solaire thermique. Ces opérations innovantes et reconnues au niveau national ont contribué pour les abonnés à réduire leurs factures d'énergie et vont permettre dans ce contexte de limiter leur progression. En effet, le mix énergétique (69 % d'énergie renouvelable) « protège » de manière vertueuse le prix du R1 (consommation de la chaleur (€/MWh)), car cette énergie renouvelable reste stable en terme d'évolution de prix. Seule la quote-part restante (31 %) du tarif R1 est impactée par la hausse exceptionnelle du prix du gaz. D'ailleurs, depuis le raccordement au réseau de chaleur urbain, la Ville a réalisé environ 50 000 € par an d'économies.

De plus, la Ville a mené différentes actions en faveur de la maîtrise des énergies, dont :

- la signature de contrats d'exploitation des installations thermiques avec Engie Cofely, pour les bâtiments communaux (P1, P2 et P3) : le premier contrat a été signé suite à une délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2011 ;
- des travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries dans les bâtiments municipaux et notamment :
  - les changements de menuiseries à l'Hôtel de Ville en 2016 ;
  - la rénovation énergétique du gymnase de la Ville aux Roses en 2013 et 2019 avec l'isolation par l'extérieur ainsi que la toiture, et le changement de bardage ;
  - le remplacement des menuiseries dans les écoles Viaud-Terrasses, Cadou et Monet et prochainement l'isolation de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de la DSIL « rénovation énergétique des batiments communaux », adoptée par délibération du Conseil Municipal du 11 février 2021 ;
- la modernisation de l'éclairage public avec des actions telles que la réfection complète des armoires électriques en 2013, le remplacement des ballons fluos par des éclairages leds depuis 2016 ;
- la modernisation également des illuminations de Noël avec un passage en éclairage leds ;

- la participation à de nombreux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour poursuivre des diagnostics et audits énergétiques qui sont en cours, et engager des travaux de rénovations énergétiques à savoir :
  - l'AMI Sequoia, lancé avec LAD-SPL, suite à une délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2021, qui concerne la réalisation d'audits pour les bâtiments de l'Hôtel de Ville, le Centre technique municipal, le groupe scolaire René Guy Cadou et la halle de tennis.
  - l'AMI Peuplier, engagé avec LAD-SPL, suite à une délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2022, qui permet de réaliser des audits à la Halle de Béré et au Théâtre de Verre
  - le Plan 1000 écoles, en partenariat avec la Banque des Territoires qui a permis d'intervenir dans les groupes scolaires de Béré, Claude Monet, l'école Marcel Viaud et le Centre Municipal des Sports.

Aussi, la Ville entend poursuivre son engagement en faveur de la sobriété énergétique avec :

- dans les bâtiments municipaux :
  - l'abaissement des températures en commençant dès cet hiver par diminuer d'1 degré la température dans les locaux administratifs, services municipaux, établissements scolaires, équipements sportifs, etc., dans le respect des consignes réglementaires.
  - l'installation de régulateurs énergétiques pour contrôler les installations de chauffage, climatisation, éclairage, etc.
- en matière d'éclairage public :
  - La Ville prend la décision de principe d'éteindre 1 lampadaire sur 2 sur les voiries et sollicite Territoire d'énergie (ex Sydela) en ce sens.
  - Dans le cadre d'un plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public, elle poursuit la mise en place d'éclairage leds lors de rénovation de voiries, tels que déjà réalisés dans les rues des 27 otages, de la Liberté, de Verdun, etc., ce qui permet en outre de mettre en place un abaissement de la puissance d'éclairage.
- pour les illuminations de Noël : elles seront maintenues, mais la mise en lumière débutera une semaine plus tard qu'habituellement, soit le 2 décembre, et s'achèvera une semaine plus tôt, à savoir le 2 janvier 2023, avec une adaptation des horaires.

Enfin, des actions de sensibilisation sont engagées :

- la signature d'une charte d'utilisation et de bonne conduite énergétique destinée aux utilisateurs des installations municipales et aux associations bénéficiaires d'une mise à disposition gratuite et permanente de locaux municipaux.
- l'organisation d'ateliers dédiés à la sobriété énergétique, le 11 octobre dernier, dans le cadre de la semaine de la citoyenneté et de la création d'une charte du civisme.

Il vous est donc proposé de mettre en place ce Plan de sobriété énergétique pour la Ville de Châteaubriant.

**D É C I S I O N**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de mettre en place ce Plan de sobriété énergétique ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre de nouvelles mesures visant à réduire la consommation d'énergie pour compléter si nécessaire ce Plan et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 20 octobre 2022

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20221021-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 21/10/2022